cese
Conseil économique social et environnemental

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

Résolution adoptée
Séance plénière du 25 novembre 2026

Défendre *l'avenir financier* de la culture

Déclaration du groupe des Outre-mer

La culture française est un fleuve puissant, nourri par de nombreux confluents où s'entremêlent histoire, tradition et modernité, et qui tend vers l'universel.

Outre-mer, le métissage culturel est une chance pour la République. Les cultures des Outre-mer disposent de réels potentiels de rayonnement régional, national et international.

Le Centre culturel Jean-Marie Tjibaou, en Nouvelle-Calédonie, est le symbole de la reconnaissance de l'identité kanak. L'héritage mā'ohi rythme la vie quotidienne des Polynésiens. L'inscription du maloya de La Réunion et du gwoka de Guadeloupe au patrimoine culturel immatériel de l'humanité témoigne de cette formidable richesse.

C'est cette richesse même qui permettait au père de la négritude, Aimé Césaire, d'écrire, dans sa définition de la culture : « c'est tout ce que les hommes ont imaginé pour façonner le monde, pour s'accommoder du monde et pour le rendre digne de l'homme ».

Toutefois, sa vocation universelle ne la prémunit contre aucune crise. Rien n'est épargné à la culture : crise sanitaire, transition numérique, crise énergétique, crise sociale et maintenant crise budgétaire ont bousculé le secteur dans ses pratiques et son financement.

Ses acteurs, en particulier les artistes, mais aussi l'ensemble des métiers liés à la culture, sont de plus en plus touchés par la précarité. S'y ajoutent les entraves aux libertés de création, de diffusion et de programmation, qui ne cessent de se multiplier en dépit du renforcement de la législation.

Exception culturelle française, maillon essentiel de la cohésion sociale : les mots ne manquent pas aux décideurs publics pour célébrer la culture. Pourtant, face au resserrement budgétaire lié à la dette publique, son budget devient une variable d'ajustement, la responsabilité étant reportée sur les collectivités.

Comme le rappelle la résolution, « les communes représentent à elles seules environ 45 % des dépenses culturelles publiques et 81 % des dépenses culturelles des collectivités territoriales ».

Or ces dernières sont elles-mêmes contraintes par l'État à réduire leurs dépenses, ce qui provoque des coupes parfois drastiques aux niveaux régional et municipal.

Dans les collectivités d'Outre-mer dotées de compétences culturelles propres, la situation est plus difficile encore : à titre d'exemple, la Polynésie n'a consacré que 1 % de son budget à la culture.

Les obstacles au financement de la culture mettent en péril la liberté artistique et menacent la création comme la diffusion culturelle. Ils assignent nos artistes et nos œuvres à résidence, faute d'accès aux aides.

Pour le Groupe des Outre-mer, la culture n'est pas seulement ce que la République doit financer pour préserver son passé : c'est aussi ce dans quoi elle doit investir pour construire son avenir. Dans un monde globalisé où les économies tendent à se ressembler, ce qui rend un territoire attractif et compétitif, c'est ce qui le rend unique : sa culture, ses savoir-faire, ses langues et ses imaginaires. Pour les Outre-mer, cette singularité est aussi un levier diplomatique : chaque bassin ultramarin partage avec les peuples de sa région une histoire de relations qui remonte à plusieurs millénaires. Ces liens culturels peuvent nourrir la confiance, renforcer la diplomatie française et ouvrir de nouvelles perspectives de coopération, notamment commerciale.

Le Groupe des Outre-mer a voté la résolution.

9, place d'Iéna – 75775 PARIS CEDEX 16 · 01 44 43 60 00 · communication@lecese.fr